



Édito

Chers adhérents, chers sympathisants,

Le Premier Ministre François Bayrou a chuté après l'échec du vote de confiance à l'Assemblée nationale, révélant un rejet clair de sa politique budgétaire et sociale. Les retraités, qualifiés de "boomer" dans un discours maladroit, ont été stigmatisés au lieu d'être écoutés. Ce mépris ne doit pas nous détourner de l'essentiel : défendre nos droits. Les retraites ne sont pas un fardeau, mais le fruit d'une vie de travail. Restons vigilants face aux réformes injustes, mobilisés pour une société solidaire et équitable. Ce revers politique est une alerte : à nous de transformer l'indignation en action collective.

Les retraités tous des nantis ; « Vieilles et Vieux » prenez la parole !

Il est faux de croire que les retraités sont tous des nantis. Beaucoup d'entre nous font face à des défis financiers. Les pensions ne suivent pas toujours l'augmentation du coût de la vie, en particulier avec la hausse des prix de l'alimentation, de l'énergie et des loyers.

Nous avons travaillé toute notre vie, cotisé pour la retraite et espéré une fin de vie digne. Pourtant, nous sommes nombreux à devoir choisir entre nourriture et vacances par exemple.

Nous sommes également victimes de stéréotypes. On nous imagine en train de voyager ou de profiter de notre temps libre sans soucis, alors que beaucoup d'entre nous sont des aidants pour leurs enfants ou leurs petits-enfants.

Nous ne sommes pas une charge pour la société, mais une richesse. Nous transmettons nos savoirs, aidons nos familles et participons activement à la vie associative.

Il est temps de nous écouter et de reconnaître la diversité de nos situations. Les "vieux" ne sont pas une seule et même entité.

Épargne : Oui les retraités peuvent ouvrir un PER et profiter de ses avantages

Oui, les retraités peuvent ouvrir un Plan d'Épargne Retraite (PER) et bénéficier de ses nombreux avantages, même après avoir liquidé leurs droits à la retraite. Ce n'est pas parce qu'on est à la retraite qu'il faut arrêter d'épargner, loin de là. Le PER se présente comme un outil d'épargne complémentaire intéressant. L'un des principaux attraits du PER pour un retraité réside dans sa grande flexibilité. Les fonds sont disponibles sous la forme d'une rente, d'un capital, ou d'une combinaison des deux. Ce qui permet d'adapter la sortie de l'épargne à vos besoins. De plus, il est possible de récupérer les fonds à tout moment en cas d'accident de la vie. Par ailleurs, les versements volontaires sur un PER peuvent être déductibles de l'impôt sur le revenu. C'est un avantage fiscal non négligeable. En ouvrant un PER, les retraités préparent leur transmission de patrimoine dans des conditions fiscales avantageuses pour les bénéficiaires.

Le thème "Stop à la dette", les retraités largement mis à contribution" reflète une

inquiétude grandissante en France. L'endettement public est un enjeu majeur et, selon certaines analyses économiques, les efforts pour le réduire pourraient peser de manière disproportionnée sur les retraités. Plusieurs rapports soulignent que la dette publique française, en partie liée au financement des retraites, est un fardeau croissant. Des mesures potentielles pour la juguler, comme le gel des pensions ou la sous-indexation par rapport à l'inflation, sont souvent évoquées et pourraient directement affecter le pouvoir d'achat des seniors. Bien que leur endettement personnel ne soit pas le plus élevé en moyenne, le surendettement des personnes âgées est une réalité, souvent lié à des accidents de la vie ou à la diminution des revenus après le départ en retraite. La question est de savoir comment un rééquilibrage des finances publiques peut être mené sans sacrifier le niveau de vie de cette partie de la population.

La sécu veut éradiquer les rentes médicales

La Sécurité Sociale souhaite réformer le système d'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Son objectif principal est de mettre fin aux **rentes viagères**, perçues à vie par les victimes. Ces rentes sont jugées coûteuses et inadaptées aux évolutions du marché du travail. Le projet de réforme prévoit de les remplacer par des indemnités forfaitaires, versées en une seule fois ou sur une durée limitée.

Cette nouvelle approche vise à encourager la réinsertion professionnelle des bénéficiaires, plutôt que de les maintenir dans une situation de dépendance vis-à-vis du système d'indemnisation. Elle permettrait également à la Sécurité Sociale de réaliser d'importantes économies.

Pour les syndicats et les associations de victimes, cette réforme est un recul social majeur. Ils craignent une diminution de l'indemnisation des victimes et une remise en question du principe de réparation intégrale. Ils dénoncent également le risque d'une précarisation accrue des travailleurs les plus fragiles, souvent les plus exposés aux risques professionnels.

Parlons Santé Mentale : Une feuille de route interministérielle en faveur d'un sommeil de qualité en France

Le gouvernement français a publié en mars 2023 une feuille de route interministérielle visant à améliorer la qualité du sommeil de la population. Ce plan s'inscrit dans une démarche de santé publique plus large, reconnaissant le sommeil comme un pilier essentiel du bien-être physique et mental.

Cette initiative s'articule autour de plusieurs axes majeurs :

- **Prévention et éducation** : Sensibiliser le public dès le plus jeune âge aux bonnes pratiques de sommeil.
- **Recherche et innovation** : Mieux comprendre les troubles du sommeil pour développer des solutions efficaces.
- **Prise en charge** : Améliorer le diagnostic et l'accès aux soins pour les personnes souffrant de troubles du sommeil.
- **Environnement** : Agir sur les facteurs externes (bruit, lumière, horaires de travail) qui peuvent perturber le sommeil.

Le plan est conçu pour mobiliser plusieurs ministères (Santé, Éducation, Travail, etc.) et différents acteurs de la société pour une approche globale de cette problématique. Il met l'accent sur l'importance du sommeil dans la prévention des maladies chroniques et des troubles psychiques.

Les travaux de la commission défense

À ce jour, la commission traite quelques dossiers relatifs à l'étude des mois travaillés avant l'entrée dans l'administration, ainsi que des demandes de pension de réversion. Nous restons vigilants face aux difficultés engendrées par les choix budgétaires actuels. Avec l'arrivée du nouveau Premier ministre, nous espérons que les mesures annoncées pour le budget 2026 permettront d'apporter des réponses concrètes aux attentes des retraités, tout en garantissant l'équité et la pérennité de notre système.

Nos valeurs

S'ENTRAIDER - SE DÉFENDRE - SE RETROUVER - SE PREMUNIR - S'INFORMER

Ce flash, visible sur le site public, a pour but de promouvoir l'ANR en mettant en avant les actions de la Commission Défense, pour la contacter : comdefense.anr@ansiege.net